



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 23 mars 2021

Opéra national de Bordeaux : les conditions d'une évacuation

Dans le cadre de l'occupation de l'Opéra national de Bordeaux, la préfecture a été interpellée par des élus pour libérer les lieux.

La préfète, si elle peut partager l'inquiétude de chacun sur les conséquences de cette occupation, tient à rappeler que toute évacuation ne peut se faire que dans le cadre du respect de la loi.

Dans le cas présent, le gestionnaire de l'établissement – à savoir la mairie de Bordeaux - ayant ouvert les portes du théâtre pour accueillir les manifestants, il lui appartient, s'il considère que la situation le nécessite, de saisir le juge administratif afin d'obtenir un titre exécutoire pour procéder à l'expulsion des occupants.

Ce n'est que sur la base de cette décision de justice, et si le gestionnaire des lieux le demande, que la préfète pourra procéder à l'évacuation de l'Opéra national de Bordeaux avec le concours de la force publique.

La préfète condamne avec la plus grande fermeté cette occupation qui porte en elle des risques de débordements. L'Opéra de Bordeaux est un lieu emblématique qui figure au rang des plus beaux théâtres d'Europe. C'est une richesse de notre patrimoine français qui doit être respectée par tous.